



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le



18109494

ide

03 JUL. 2018

**au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : 0678.745.622

Dénomination

(en entier) : **BIOFIN**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Adresse complète du siège : Avenue Louise 179 - 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination - Démission

Extrait du PV de l'assemblée Générale du 27 mai 2018 tenue à 17 heures à l'Avenue Louise 179 - 1050 Bruxelles

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission d'un co-Gérant ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Descoutures expose aux associés que pour des raisons personnelles il ne peut plus exercer désormais les fonctions de co-Gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président, après que tous les associés se soient exprimés sur les points ci-dessus, déclare la discussion close et met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Descoutures de démissionner des ses fonctions de co-Gérant à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la Société.

Elle précise que quitus lui est donné ce jour.

Monsieur Bricourt reste donc seul Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

FLVV FIDUCIA SC SPRL

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).